



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **93401899.5**

(51) Int. Cl.⁵ : **A45D 33/04**

(22) Date de dépôt : **22.07.93**

(30) Priorité : **24.07.92 FR 9209159**

(43) Date de publication de la demande :
26.01.94 Bulletin 94/04

(84) Etats contractants désignés :
DE FR GB IT

(71) Demandeur : **Société dite: LIR FRANCE(S.A.)**
50, avenue de la République
F-94669 Chevilly-Larue (FR)

(72) Inventeur : **Favre, Bernard**
50 Avenue de la République
F-94669 Chevilly-Larue (FR)

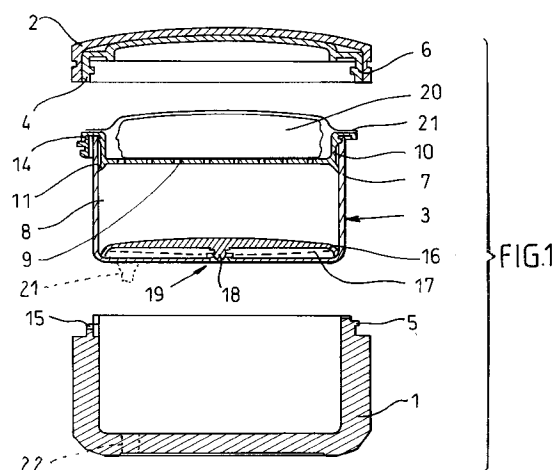
(74) Mandataire : **Dawidowicz, Armand**
Cabinet Dawidowicz 18, Boulevard Pereire
F-75017 Paris (FR)

(54) **Pot distributeur de poudre à maquiller.**

(57) L'invention concerne un pot distributeur de poudre à maquiller du type comprenant un corps (7) contenant ladite poudre (8), un tamis (9) disposé à la partie supérieure du corps (7) au-dessus du niveau supérieur de la poudre (8), une houppe de maquillage (20) portée par ledit tamis (9) et un couvercle de fermeture (2), un piston (16) de dimensions légèrement inférieures à celles de l'intérieur du corps (7) étant monté dans le fond dudit corps (7) avant remplissage et étant soumis à l'action d'un ressort (17) interposé entre le piston (16) et le fond du corps (7).

Le pot distributeur selon l'invention est caractérisé en ce que l'ensemble piston (16) - ressort (17) comporte des moyens de verrouillage (18) dudit piston (16) pour le remplissage du pot et des moyens de déverrouillage (18, 19) avant utilisation.

Application aux emballages pour cosmétiques.



L'invention concerne un pot distributeur de poudre à maquiller du type comprenant un corps contenant ladite poudre, un tamis disposé à la partie supérieure du corps au-dessus du niveau supérieur de la poudre, une houppe de maquillage portée par ledit tamis et un couvercle de fermeture, un piston de dimensions légèrement inférieures à celles de l'intérieur du corps étant monté dans le fond dudit corps avant remplissage et étant soumis à l'action d'un ressort interposé entre le piston et le fond du corps. Un tel pot distributeur est décrit, par exemple, dans FR-A-724.260.

Les pots distributeurs de ce type offrent l'avantage pour l'utilisatrice que la poudre est filtrée à travers le tamis par le piston soumis à l'action de son ressort de rappel avant application de la poudre sur le visage au moyen de la houppe.

Ces pots distributeurs connus présentent l'inconvénient de n'être pas rechargeables, de sorte qu'ils sont en général réalisés de manière économique, qui nuit à l'image, souvent prestigieuse, du fabricant du cosmétique.

La présente invention vise en conséquence à fournir un nouveau pot distributeur du type indiqué à l'introduction qui permette une utilisation simple, avec un prélèvement dosé facile de la poudre sans risque de répandre involontairement la poudre lors de ce prélèvement. Le pot selon l'invention doit pouvoir facilement être réalisé sous forme d'une recharge, aisément remplie par le fabricant de cosmétique, qui peut ainsi réaliser un ensemble esthétique et éventuellement précieux.

A cet effet, le pot distributeur selon l'invention est caractérisé en ce que l'ensemble piston - ressort comporte des moyens de verrouillage dudit piston pour le remplissage du pot et des moyens de déverrouillage avant utilisation.

De préférence, ledit tamis est agencé pour être clipsé sur le bord dudit corps en pouvant tourner par rapport audit corps.

Selon une forme de réalisation particulièrement avantageuse de l'invention, le corps et/ou le tamis comportent des moyens de verrouillage démontables sur une base permanente creuse afin de constituer une recharge.

L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante faite en se référant au dessin annexé dans lequel :

La figure 1 est une vue schématique en coupe diamétrale d'un pot distributeur selon un exemple de réalisation préféré de l'invention, les composants étant représentés séparés avant assemblage, la figure 2 est une vue en plan d'une partie d'une recharge de l'ensemble de la figure 1, et la figure 3 est une vue schématique en coupe diamétrale de la recharge et du fond de la figure 1 après assemblage et en cours d'utilisation. Le pot distributeur de poudre représenté au des-

sin est constitué, dans l'exemple de réalisation préféré, d'une base creuse 1 pouvant être fermée par un couvercle 2, par exemple vissé, et d'une recharge 3.

La base 1 et le couvercle 2 peuvent être réalisés de manière esthétique et décorés de manière précieuse puisqu'ils ne constituent plus un ensemble à jeter après usage de la poudre. Le couvercle 2 comporte un pas de vis intérieur 4 pour son vissage sur un filet 5 de la base et est muni d'un joint annulaire alvéolaire 6 d'étanchéité après vissage.

La recharge 3 est constituée par un corps cylindrique contenant de la poudre à maquiller 8. Un tamis 9 est monté pivotant sur le bord supérieur du corps 7 au moyen d'un cadre de support 10 à bord relevé et muni d'une lèvre 11 en appui sur la face intérieure du corps 7.

Le cadre de support 10 est muni de crans 12 (figure 2 et 3) d'encliquetage dans une rainure 13 du corps 7 ainsi que de languettes souples 14 coopérant avec des crans 15 de la base 1 pour la fixation amovible de la recharge 3.

Selon une variante de l'invention, la recharge 3 est munie de pieds 21 agencés pour coopérer avec des trous traversants 22 correspondants de la base 1. Les trous 22 sont munis d'un moyen de verrouillage démontable des pieds 21, ce qui assure le clipsage de la recharge 3 sans nécessiter les organes 14, 15 précédents.

Le corps 7 contient en outre un piston 16 soumis à l'action d'un ressort conique 17, l'ensemble étant logé dans le fond du corps 7. Un téton central 18 du piston 16 est encliqueté dans un trou central de ce fond, ce trou étant recouvert par une étiquette auto-collante 19.

Une houppe 20 est maintenue solidaire du tamis 9 par une feuille transparente 21 thermoscellée.

Le fabricant du pot distributeur livre au fabricant de cosmétiques la base 1 et le couvercle 2, ainsi que des recharges 3 non assemblées, c'est-à-dire dans lesquelles le cadre de support 10 du tamis 9, portant la houppe 20 par la feuille thermoscellée 21, n'est pas encliqueté sur le corps 7. Le piston 16 avec son ressort 17 sont maintenus par le téton 18 encliqueté dans le fond du corps 7.

Le fabricant de cosmétiques, après avoir chargé la poudre 8, positionne le cadre de support 10 sur le corps 7 et l'enfonce pour verrouiller les crans 12 dans la rainure 13.

La recharge 3 est encliquetée sur la base 1 par le fabricant de cosmétiques pour le pot complet, ou par l'utilisateur après enlèvement d'une recharge usée. Cet enlèvement se fait simplement par déverrouillage des languettes souples 14 dans le cas de la première version, ou par pression axiale sur les pieds 21 dans le cas de la variante.

Avant mise en service, l'utilisatrice enlève l'étiquette auto-collante 19 et repousse le téton 18, au moyen d'une pointe quelconque, afin de libérer le pis-

ton 16 et le ressort 17. Elle verrouille ou reverrouille ensuite la recharge 3 sur la base 1 et arrache la feuille transparente 21. Dans le cas de la variante, le téton 10 est repoussé automatiquement lors de l'enfoncement de la recharge 2.

Pour l'utilisation du pot (voir figure 3), il suffit de faire tourner le cadre de support 10 avec le tamis 9, en maintenant la houppe 20 appuyée, pour que la poudre 8, poussée par le piston 16 sous l'action du ressort 17, traverse le tamis 9 en subissant un mouvement hélicoïdal qui assure une répartition dosée homogène de la poudre 8 sur la houppe 20. L'entraînement du cadre de support 10 en rotation est facilement effectué par l'action des doigts de l'utilisatrice sur le bord du cadre 10, sans risque de salissure et de perte de poudre.

Revendications

1. Pot distributeur de poudre à maquiller du type comprenant un corps (7) contenant ladite poudre (8), un tamis (9) disposé à la partie supérieure du corps (7) au-dessus du niveau supérieur de la poudre (8), une houppe de maquillage (20) portée par ledit tamis (9) et un couvercle de fermeture (2), un piston (16) de dimensions légèrement inférieures à celles de l'intérieur du corps (7) étant monté dans le fond dudit corps (7) avant remplissage et étant soumis à l'action d'un ressort (17) interposé entre le piston (16) et le fond du corps (7),
caractérisé en ce que l'ensemble piston (16) - ressort (17) comporte des moyens de verrouillage (18) dudit piston (16) pour le remplissage du pot et des moyens de déverrouillage (18, 19) avant utilisation.
2. Pot distributeur selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit tamis (9) est agencé pour être clipsé sur le bord dudit corps (7) en pouvant tourner par rapport audit corps (7).
3. Pot distributeur selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le corps (7) et/ou le tamis (9) comportent des moyens (14, 15) de verrouillage démontables sur une base (1) permanente creuse afin de constituer une recharge (3).
4. Pot distributeur selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la houppe (20) est solidaire du tamis (9) au moyen d'une feuille (21).
5. Pot distributeur selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le tamis (9) est porté par un

cadre (10) muni de crans (12) de clipsage dans une rainure (13) du corps (7).

6. Pot distributeur selon la revendication 5, caractérisé en ce que ledit cadre (10) comporte des languettes souples (14) coopérant avec des crans (15) de la base (1) pour le verrouillage de la recharge (3).
7. Pot distributeur selon la revendication 3, caractérisé en ce que ledit corps (7) est muni de pieds (21) agencés pour coopérer avec des trous traversants (22) de ladite base (1) munis de moyens de verrouillage démontables desdits pieds (21).
8. Pot distributeur selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que ledit piston (16) comporte un téton central (18) encliqueté dans un trou central du fond du corps (7).

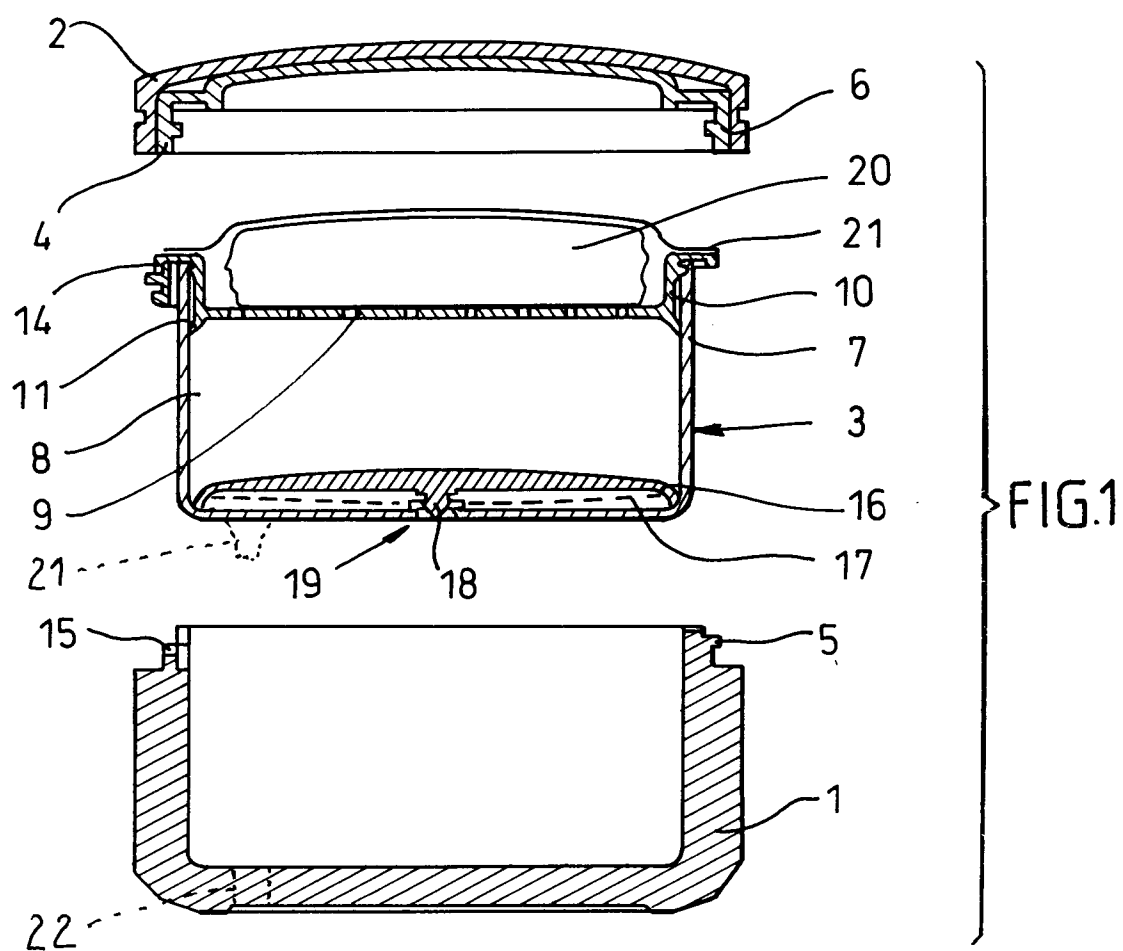


FIG.2

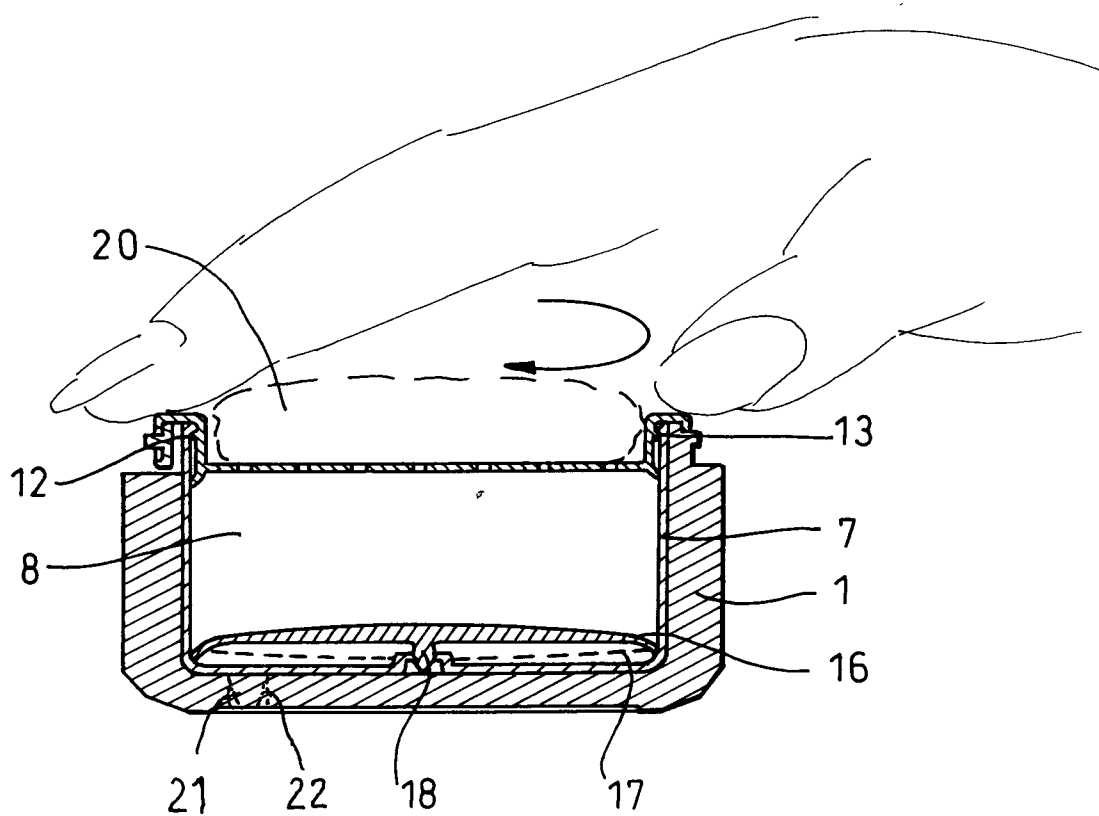
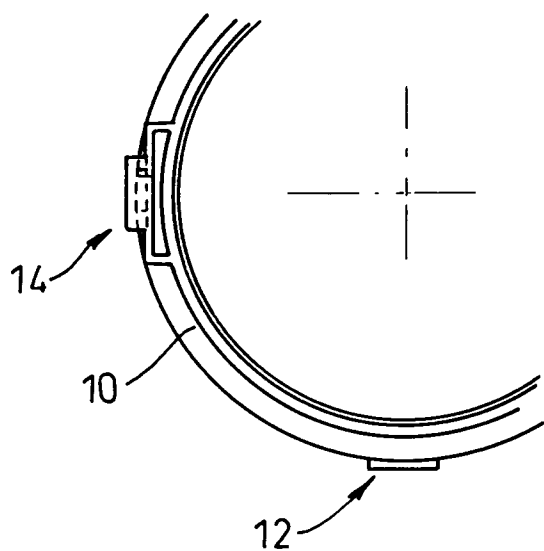


FIG.3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 93 40 1899

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
A,D	FR-A-724 260 (MIGNOT) * le document en entier * ---	1-3,5,6	A45D33/04
A	US-A-1 552 173 (KRAG) * le document en entier * ---	1-3	
A	CH-A-162 853 (HUGUENIN) * le document en entier * ---	1-3,5	
A	FR-A-642 327 (MAILLARD) ---		
A	GB-A-2 236 673 (LIR FRANCE) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
			A45D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		12 Novembre 1993	RIEGEL, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04 C02)